

**Compte rendu du Comité Technique Local (CTL) du 14 novembre 2014****1 -Aménagement des horaires d'ouverture au public des services du CDFiP de Carentan**

Le projet découle de la circulaire SRP 158-2014 du 22 octobre 2014 relative aux horaires d'ouverture de l'accueil physique (guichet) des structures locales. Ce texte est disponible sur Ulysse/ Pilotage et moyens / Stratégie Accueil <http://ulyссе.dgfip/métier/strategie-accueil-accueil> ainsi qu'une foire aux questions (FOAQ) . Ce cadrage national minimal prévoit une restriction des horaires d'ouverture. Ainsi, les sites urbains (commune de plus de 10 000 habitants) ouvrent 24 heures minimales par semaine sur au moins 4 jours. Les autres sites considérés comme ruraux ouvrent 16 heures par semaine.

Le DDFIP a donc proposé 2 jours de fermeture aux responsables du CDFIP de Carentan (commune de 6547 habitants). Actuellement, ce site est ouvert 6H30 par jour du lundi au vendredi de 8H30-12H et 13h30-16h30. Après une consultation informelle avec les agents et les comptables, il est proposé de fermer le mardi (le marché ayant lieu le lundi et fermeture des commerces le mardi). Les autres jours, l'horaire de fermeture serait ramené de 16h30 à 16H. Le projet présenté par la direction a appelé plusieurs observations de notre part

**La Situation des effectifs.** d'après nos informations, au niveau de la trésorerie, il manque 31,5 jours agents. L'ERD a compensé pour 23 jours. Le TAGERFIP indique un manque d'effectif réel de 0,6 agent au SIP-SIE .

SIP-SIE/grades	B	C	Total
Effectif implanté et affectés	5	5	10
Effectif réel	4,8	4,6	9,4
Manque	0,2	0,4	0,6

Le directeur répond que ce projet est une réponse organisationnelle aux difficultés des agents et qu'il refuse de faire le lien avec les effectifs et de les indiquer dans le document ! Puis, il indique une « situation délicate des effectifs » mentionnant l'absence de 2 agents pour longue maladie. Tout en rappelant que les agents demandent souvent de réduire les amplitudes horaires. Le gain de temps dégagé (8h30) par la baisse des horaires doit permettre aux agents de mieux travailler. Mais le DDFIP refuse de s'engager sur l'absence de suppression d'emploi en septembre 2015 pour ce site. La Manche aurait 13 suppressions d'emplois dont la répartition locale n'est pas encore connue.

**Les besoins des usagers** l'administration n'a fourni aucune statistiques sur la fréquentation (nombre de quittance, d'appels téléphoniques, flux recensés par ORCFA...). Le comité local des usagers n'a pas été réuni. Pour **FO**, la concentration de l'accueil du public risque d'augmenter le temps d'attente. Il pourrait en découler un énervement et une agressivité accrue du public au détriment des agents.

**Sur la consultation des agents**, un compte rendu des échanges n'a pas été joint contrairement à ce que prévoit la circulaire et la FOAQ. Pour **FO**, c'est l'occasion de formaliser tant les propos tenus aux agents que de noter leurs remarques et observations. Le directeur précise qu'il a été tenu compte de leurs connaissances des usagers.

**Modification des horaires pour les échéances**, la circulaire prévoit d'adapter les horaires pour des périodes « de pics d'activité » ( campagne IR, dates de paiement...) évaluées à 40 jours par an. **FO** a demandé comment serait ventilé ces 8 semaines. Le directeur répond qu'une concertation sera faite avec les responsables. Nous avons souligné que certaines échéances communales (factures d'eau... ) ne devaient pas être oubliées.

**Absence d'horaires d'ouverture sur les courriers de masse impôts et SPL**, l'utilisateur sera invité à consulter le site [impots.gouv](http://impots.gouv) pour connaître les horaires. **FO** a souligné l'incohérence de cette décision. Elle va provoquer des appels téléphoniques pour avoir cette information. Où est donc la simplification ? Mr ROULET répond que c'est une décision nationale qui s'impose au niveau local. Pour **FO**, rien n'empêche de signaler que les courriers doivent comporter les horaires d'ouvertures au moins ceux minimaux. De plus, les horaires téléphoniques ne sont pas concernés par la réduction des horaires. Le DDFIP estime d'ailleurs qu'une réflexion sur l'accueil téléphonique devrait être menée localement au delà du projet national de centre d'appels pour l'accueil (démarche stratégique).

Par conséquent, suite à nos interrogations et tout en prenant en compte la demande exprimée par les agents de la trésorerie et du SIP-SIE, **FO DGFIP** a préféré s'abstenir lors du vote sur les nouveaux horaires.

## 2 - Questions diverses

2.1-Diagnostic territorial : **FO** a demandé s'il y avait des suites concernant cette analyse du directeur sur le réseau départemental. Mr ROULET a répondu qu'il n'avait pas de nouvelles. Mais il ajoute qu'il faut « densifier » les services vu la baisse des effectifs, la réduction en 2014 des intercommunalités de 42 à 25. Elles ne seraient plus que 8 en 2016 avec le critère d'une population minimale de 20 000 habitants.

2.2-Budget : **FO** a demandé qu'une situation sur l'année 2014 soit communiquée. Le directeur a indiqué qu'un bilan serait établi prochainement.

2.3-Intégration de la TPM Cherbourg sur le site de Cherbourg Abbaye : **FO** a demandé des informations. Pour le directeur il s'agit d'une question compliquée expliquant que la DDFIP et la DGFIP ont chacune des interrogations. Pour Mr ROULET, les mètres carrés seraient suffisants mais des études plus poussées sont nécessaires vu les effectifs concernés.

2.4-Refonte du régime indemnitaire : après la présentation du nouveau régime pour les agents B et C (confère compte rendu FO DGFIP CTL du 7/10/14), nous demandons des informations similaires pour les agents A et A+ . Le directeur répond que cette synthèse nous sera communiquée.

2.5-Prime de caisse : **FO** DGFIP a dénoncé à nouveau le non versement de l'acompte de juin au préjudice encore des agents. Nous avons donc demandé des informations sur un possible versement avant la fin de l'année ou un report début 2015 voire sa suppression ! Mr ROULET a proposé de solliciter la centrale.

2.6-Intégration de la trésorerie municipale de Saint Lô dans les locaux de la DDFIP : **FO** souligne que l'installation téléphonique n'est pas satisfaisante car les agents ne peuvent plus être joints directement par les usagers ou les collectivités. Le directeur croyait le problème résolu, il demande au directeur PPR de suivre ce dossier. Ensuite, nous avons exprimé le besoin d'archives supplémentaires. Mr WLASNIAK donne un accord de principe pour utiliser les espaces d'archives de la direction.

2.7-Elections du 4 décembre et stages : **FO** avait demandé lors d'un groupe de travail en septembre à ce qu'aucune formation n'ait lieu le jeudi 4 décembre. La direction s'y était engagée. Mais l'ENFIP a néanmoins prévu des stages à cette date. **FO** alerte notre direction sur cette situation.

2.8-Emploi Berkani de la cantine de Granville : suite au départ en retraite de l'actuelle cantinière, la pérennité du restaurant finances nécessite le recrutement d'un emploi berkani. Mr VAUBERT, président du CDAS, indique qu'une réponse est attendue de la Centrale. En attendant, le remplacement est assuré par un contrat temporaire qui sera renouvelé dans la limite d'un an et des crédits budgétaires.

2.9-Intégration de la trésorerie de Granville dans les locaux du SIP-SIE : le directeur annonce que ses services étudient la possibilité d'un regroupement de la trésorerie sur le site fiscal. Selon Mr ROULET, si en théorie, les mètres carrés existent, un projet « raisonné et raisonnable » sera examiné avec les deux comptables. Ce n'est que dans un second temps, si le projet se poursuit, que les agents seront consultés puis les instances CHSCT, CTL.

2.10-Site de Mortain et problèmes de températures : Les nouvelles fenêtres ont été installées au niveau de la trésorerie et du rez de chaussée, il reste l'étage . Concernant la réparation de la chaudière, la commune a obtenu un 2eme devis moins couteux d'une entreprise et a donc retenu celle-ci. Ce prestataire attend la livraison de pièces.

Enfin, un point a été fait sur les manifestations agricoles et les dégradations concernant le réseau de la Manche.

**FO** restera attentif à la sécurité des agents et des services.

Le prochain CTL « emplois » aura lieu le 5 janvier 2015.

Pour tout renseignement, appeler : 02-33-91-21-15 ou en adressant un message à : [fo.ddfip50@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip50@dgfip.finances.gouv.fr)

**PRIORITÉ  
AUX AGENTS**

LE 4 DÉCEMBRE  
**VOTEZ** **FO** DGFIP  
la force syndicale

